

**Assemblée Générale électorale
du Comité Départemental de Meurthe et Moselle
représentant au niveau Départemental
la Fédération Française des Pêches Sportives**

Procès-verbal

Représentation

Etaient présents les Clubs suivants :

Brème 54, Carache Lunévilloise Compétition, Sport Pêche Compétition Nancy, Team Sensas Compétition 54, Team Sensas l'Espadon, US Jarny Pêche Compétition.

Excusé : Carp of Duty

Jean-Pierre LACOMBE, actuel Président Départemental des Pêche Sportives assure la présidence de séance qui est ouverte à 14 heures.

Il rappelle l'historique de cette évolution ainsi que l'ordre du jour de la réunion.

1) Renouvellement du Comité Directeur

L'article 7 des statuts prévoit un Comité Directeur de 7 à 15 membres

La liste présentée est la suivante :

1	Brème 54	Frédéric JACOB
2	Carache Lunéilloise Compétition	Jacques HERGEL
3	Carache Lunéilloise Compétition	Gérard SEUXET
4	Carp of Duty	Florian MARTEL
5	SPC Nancy	Stéphane FLAMENT
6	SPC Nancy	Jean-Pierre LACOMBE
7	SPC Nancy	Dominique GAUDARE
8	TS l'Espadon	Audrey SECULA
9	TSC 54	Renaud CAUDIN
10	TSC 54	Marc GROSSI
11	TSC 54	Tom MAXANT
12	US du Jarnisy	Serge OSCENDA

Les clubs membres du comité départemental disposent selon l'article 5 des statuts d'un nombre de voix variable en fonction de leur effectif :

La Carache Lunéilloise Compétition :	22 licenciés	2 voix
Le SPC Nancy :	16 licenciés	2 voix
Le Team Sensas 54 :	13 licenciés	1 voix
L'US Jarny :	13 licenciés	1 voix
La Brème 54	5 licenciés	1 voix
Le Team Sensas l'Espadon	6 licenciés	1 voix

Les douze candidats sont élus à l'unanimité.

Le Comité Directeur sera complété si besoin lors d'une future assemblée générale.

Des postes pourront notamment être attribués aux pêcheurs de carpes, carnassiers, à la mouche ou en mer s'ils se manifestent.

3) Election du Président

Le Comité Directeur propose la candidature au poste de Président Stéphane FLAMENT.
Stéphane FLAMENT est élu à l'unanimité.

Conformément à l'article 1^{er} des statuts, le siège est fixé au domicile du Président, à savoir :
16, rue du Béarn 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

4) Formation du Bureau

Le comité directeur nomme :

A la fonction de Secrétaire : Dominique GAUDARE

A la fonction de Trésorier : Jacques HERGEL

Au poste de Vice-Présidente : Audrey SECULA

Au poste de Vice-Président : Marc GROSSI

Au poste de Vice-Président : Jean-Pierre LACOMBE

Au poste de Vice-président délégué à la carpe: Florian MARTEL

Au poste de Secrétaire Adjoint : Gérard SEUXET

Au poste de Trésorier Adjoint : Frédéric JACOB

Membre : Renaud CAUDIN

Membre : Tom MAXANT

Membre : Serge OSCENDA

.

5) Aspects financiers

L'assemblée générale décide de mettre en place une commission de contrôle des finances composée de deux personnes :

Michel ROSELLI

Jean-Louis DARBELET.

Ils sont élus à l'unanimité.

Chaque commission, carpe, mouche, eau douce, éventuellement mer et carnassiers si ces pêcheurs intègrent le Comité Départemental, aura sa comptabilité spécifique.

Chacune pourra se faire ouvrir un compte bancaire pour ses activités propres.

En fin d'exercice les différents comptes devront être consolidés afin d'obtenir un unique compte de résultat et un seul bilan.

Le président et le trésorier sont habilités à ouvrir et à faire fonctionner les comptes bancaires.

Par ailleurs chaque discipline récupèrera les actifs de ses anciennes structures.

Il est précisé que chaque commission pourra percevoir des subventions au titre de ses actions, à conditions de fournir les factures dans la comptabilité du CD.

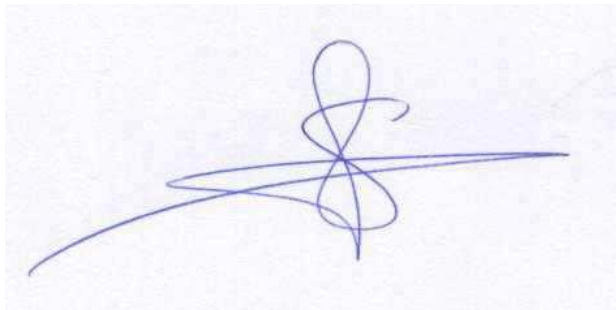
6) Questions diverses

Aucune question diverse n'étant évoquée, l'ordre du jour est épuisé.

L'assemblée générale est clôturée à 15h30.

Fait à Saint-Max le 18 février 2017

Le Président,



Stéphane FLAMENT

Le Secrétaire,



Dominique GAUDARE